

MAIRIE DE SAINT-CYR

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 mai 2016 à 19 heures

Conseillers présents : *Conseillers présents : Christian PROTET, Maire, Martine PERRAT, Jean-Michel MOUREAU, adjoints, François LAMBERT, François DURVILLE, Aurélie FOREST, Sophie CHAUSSAT, Dominique PRIN, Jean-Louis MEULIEN, Alain GAUTHERON, , Dominique PICODOT, Sébastien BERT.*

Conseillers absents excusés : *Jean-Paul CHAILLET pouvoir à Martine PERRAT, Philippe JUPPET, Patricia ROCHEY pouvoir à Christian PROTET.*

Secrétaire de séance : *Sophie CHAUSSAT*

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance en date du 6 avril 2016.

CONTRAT MAITRISE D'ŒUVRE SALLE POLYVALENTE

Le Maire rappelle au Conseil le projet de rénovation et d'amélioration des performances énergétiques de la salle polyvalente. Il précise également que le bureau CHALEAS a réalisé l'étude énergétique. (Montant : 2 100 € TTC).

Le Maire rappelle d'autre part au Conseil que ces travaux de rénovation, d'amélioration énergétique et de mise en conformité peuvent bénéficier de subventions. Il présente la proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre du cabinet ARCAD'26 qui prévoit l'établissement d'un dossier de faisabilité pour les demandes de subventions.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise le Maire à signer ledit contrat d'un montant de 1 500 € HT (1 800 € TTC).

Le Maire informe par ailleurs le Conseil que la commission Bâtiments va se réunir prochainement pour étudier les travaux d'aménagement de la salle et invite également tous les autres conseillers intéressés.

CONSTRUCTION LOCAL ASSOCIATIF : CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le Maire rappelle au Conseil qu'un contrat de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le cabinet ARCAD'26 pour la construction du local associatif. Ce contrat prévoit un montant d'honoraires au taux de 11,71 % sur un montant de travaux HT de 81 000 €, soit 9 485,10 € HT.

Le Maire explique que le montant de travaux n'a pas été évalué correctement et a été chiffré nettement en-dessous du réel. Le contrat de maîtrise d'œuvre doit en tenir compte et le Maire présente au Conseil l'avenant proposé par ARCAD'26 qui prévoit un montant de travaux de 150 000 € HT, soit un montant d'honoraires de 17 565 € HT.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet avenant qui porte le montant des honoraires à 17 565 € HT (21 078 € TTC).

CONSTRUCTION LOCAL ASSOCIATIF : RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de l'appel d'offres validé par la commission d'appel d'offres.

Le montant total des travaux se chiffre à 153 427,77 € HT et se décompose comme suit :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT
LOT 1 – GROS ŒUVRE - VRD	GROSNE ENTREPRISE	70 142,21 €
LOT 2 – CHARPENTE - COUVERTURE METALLIQUE	Ets CANNARD	28 117,21 €
LOT 3 – MENUISERIES METALLIQUES - SERRURERIE	Ets LABILLE	8 235,00 €
LOT 4 – DOUBLAGES CLOISONS - FINITIONS INTERIEURES	Ets LABILLE	16 451,06 €
LOT 5 – ELECTRCITE	ETS COMALEC	16 686,79 €
LOT 6 – PLOMBERIE – SANITAIRE - VENTILATION	ETS COMALEC	7 925,71 €
LOT 7 – EQUIPEMENT DE CUISINE	ETS CUNY	5 870,00 €
TOTAL		153 427,77 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés publics avec les entreprises ci-dessus.

Le Maire explique qu'une première réunion de chantier aura lieu prochainement et que les travaux pourront commencer mi-juin, après la fête de St Cyr.

Le Maire présente ensuite le récapitulatif du coût de la construction :

DEPENSES	HT	TTC
TRAVAUX HT (marché ci-dessus)	153 427,77	184 113,32
MAITRISE ŒUVRE	17 565,00	21 078,00
PARUTION APPEL OFFRES	318,16	381,79
MISSION SPS	1 350,00	1 620,00
MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE	1 575,00	1 890,00
TOTAL	174 235,93	209 083,12

Le montant total des subventions attendues se chiffre à 48 081 €, ce qui porte le taux des subventions sur les travaux à 27,60 %. Un emprunt pour le financement du solde, soit 161 000 € TTC (126 155 HT) sera réalisé au cours du 2^{ème} semestre 2016.

Compte tenu du montant TTC budgétisé, soit 177 394 € et du montant total de l'opération, soit 209 083 €, le Conseil Municipal décide de réajuster le budget en conséquence :

Dépense d'investissement - Article 2313-56 : + 31 700 €

Recette d'investissement - Article 1641-56 : + 31 700 €.

DELEGATION AU MAIRE

Pour des raisons de rapidité et d'efficacité et pour simplifier la gestion quotidienne de la commune, le Maire explique que le Conseil municipal a la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de ses pouvoirs, notamment dans le domaine des marchés. Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Il est précisé que le Maire devra en rendre compte au Conseil Municipal.

ATELIER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend connaissance de la décision de la Commission Bâtiments relative à la consultation des entreprises pour l'aménagement de l'atelier municipal.

Trois entreprises ont été consultées pour l'ensemble des lots. C'est l'entreprise RAVAT-CASTANHEIRA qui a présenté l'ensemble des propositions pour les divers lots qui a été jugée la plus compétitive tout en assurant des prestations conformes à la demande.

Le récapitulatif de cette opération est détaillé ci-après :

LOTS	ENTREPRISE	HT	TTC
DEMOLITION - TERRASSEMENT - MACONNERIE - ENDUIT - VRD	Entreprise RAVAT CASTANHEIRA	18 957,98	22 749,58
ENDUIT SUR ATELIER EXISTANT	Entreprise RAVAT CASTANHEIRA	8 815,75	10 578,90
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	Entreprise FAVRE Dominique	8 071,81	9 686,17
ZINGUERIE SUR ATELIER EXISTANT	Entreprise FAVRE Dominique	2 079,95	2 495,94
PLACOPLATRE - ISOLATION	Entreprise VALENTE Georges	4 114,75	4 937,70
MENUISERIE	Entreprise VALENTE Georges	3 984,92	4 781,90
SANITAIRES	Entreprise BADAUT Dominique	2 684,00	3 220,80
ELECTRICITE	Entreprise GUICHARD Fabrice	4 340,00	5 208,00
CARRELAGE - FAIENCES	Entreprise GRANGER Joël	2 928,00	3 513,60
DEMONTAGE ET REMONTAGE PORTE GRANGE	Entreprise CHAILLET Jean-Paul	2 430,07	2 916,08
TOTAL DES TRAVAUX		58 407,23	70 088,68
HONORAIRES ARCHITECTE POUR DEPOT PERMIS DE CONSTRUIRE	ARCAD 26	3 900,00	4 680,00
TOTAL OPERATION		62 307,23	74 768,68

Le budget prévoit des travaux d'un montant total de 72 680 €. Le Maire précise qu'il faudra réajuster le budget. Ces travaux se feront sur 2016-2017 et le réajustement pourra se faire en 2017.

FERME MOINE

Le Maire informe le Conseil que deux agences ont donné leur estimation pour le bâtiment de la ferme MOINE. Il ne reste plus que l'estimation du notaire qui va se faire prochainement.

Le Conseil Municipal décide de mettre en vente ce bâtiment et donne tout pouvoir au Maire pour entreprendre les démarches nécessaires.

POINTS SUR LES INVESTISSEMENTS ET LES TRAVAUX

- **DEFIBRILLATEUR**

Les subventions ont été accordées. Le coût de l'appareil est de 1 858 € HT (2 230 € TTC) et le montant des aides se chiffre à 991 €, soit un coût net de 1 251 € TTC pour la commune. La commune de Sennecey va passer commande très prochainement. Des démonstrations seront faites par les pompiers.

- **RADAR PEDAGOGIQUE**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Département a validé la demande de subvention pour l'acquisition du matériel et que la Commission Permanente du Département ne donnera sa réponse qu'en octobre 2016. Il rappelle également que l'autorisation de réaliser les travaux avant la date d'obtention de la subvention a été donnée. Il précise que la DRI a accordé la permission de voirie.

Il propose de passer commande de ce radar qui pourrait être opérationnel avant l'été. Le Conseil Municipal donne son accord.

- **TRAVAUX DE VOIRIE**

Le Maire informe le Conseil qu'il va lancer une consultation pour la réalisation des travaux de voirie (budgétisés pour 16 000 € TTC).

- **RENFORCEMENT ET ENFOUISSEMENT RESEAU ELECTRIQUE CHEMIN DE L'EFFOUREY**

Le SYDESL a préparé le dossier qui est à l'étude.

- **HORLOGE DE L'EGLISE**

Le Maire informe le Conseil que l'horloge de l'église est en panne. La société des HORLOGES PLAIRE propose le remplacement de l'horloge de commande.

Coût de l'intervention : TTC 988,60 €. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

- **PUITS**

Les travaux de réparation du puits endommagé dans le chemin de Rosière ont démarré comme prévu, en mai.

- **VENTE DE PEUPLIERS**

Les deux lots de peupliers à Nully et aux Echanges ont été vendus au prix fixé de 2 500 €. Ils ont été abattus.

FUSION SIVOS ET SIVU ET AVENIR DU RPI

La fusion des deux syndicats SIVOS et SIVU a été validée par le Préfet et le SIVOM sera donc créé le 1^{er} janvier 2017.

Le Maire rappelle par ailleurs que la commune de Marnay a émis le souhait de se rapprocher éventuellement de la commune de Varennes-le-Grand dans le domaine scolaire, pour diverses raisons, notamment budgétaires. L'Inspecteur de l'Education Nationale a été convié à une réunion au cours de laquelle ce projet lui a été présenté. Il a confirmé que ce rapprochement ne pourrait pas se faire avant septembre 2017. La commune de Marnay va étudier la faisabilité de cette opération.

Le départ de Marnay du RPI impacterait le futur SIVOM qui pourrait continuer de fonctionner avec les deux communes de Saint-Cyr et de Gigny-sur-Saône.

La séance est levée à 20h50.

Vu par nous, Maire de la commune de SAINT-CYR, pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

à SAINT-CYR, le 12 mai 2016

Le Maire
Christian PROTET